

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-00000-

L'an Deux-Mille-Vingt-Trois le 29 mars à Dix-Huit Heures,
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire, à la Mairie de Crevant-Laveine
rue de la Maire à Crevant-Laveine
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

SIAEP DORE -ALLIER

Place de la Mairie
63190 LEZOUX
Tel : 04 73 73 11 51
siaepdoreallier@orange.fr

Date de convocation : 08/03/2023

Nombres de Membres :
en exercice : 16
présents : 11
votants : 14

PRESENTS : MMES GONINET L., GRENIER M.C., TARTRY-LAVEST A.,
MS BARGOIN J., BLANCHOZ P., DERBIAS J.L., DURUPT S.,
MS GARMIS F., MAURIN D., MAZELIER V., ORCIERE T.

ABSENTS : MS BRIVARY J.F. DUROHANY D., GIRARD J.B., MECKER A., ROUVIDANT J.L.

POUVOIRS : M. BRIVARY J.F. A M. MAZELIER V.,
M. DUROHANY D. A MME GONINET L.,
M. ROUVIDANT J.L. A M. MAURIN D.

DELIBERATION N° 2023-03-6

OBJET : Création d'un emploi non permanent

Le Président du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DORE ALLIER,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir : une nécessité de réalisation en régie de travaux de renouvellement de canalisation en eau potable.

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré

DECIDE

La création à compter du 01/05/2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'ADJOINT TECHNIQUE relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35H/35H.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 MOIS à compter du 01/05/2023 éventuellement renouvelable.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 381 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Président,

Vincent MAZELIER

Certifié exécutoire,
Reçue en sous préfecture le :
Publié le :

31 MARS 2023
- 4 AVR. 2023



Pour extrait conforme.

Le Président,

Vincent MAZELIER

